



Association Française de Vélocouché

24 Rue du Panorama
53000 LAVAL

Procès-verbal de Conseil d'Administration

Le 28 janvier 2017, à Laval, le Conseil d'administration de l'association AFV s'est réuni au siège sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. COURTEILLE, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M VERRIERE, secrétaire de l'association.

Plus de quart des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- 1. Désignation des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association.**
- 2. Proposition de modification des statuts (CA et Bureau)**
- 3. Validation Commande de Gilets Fluo, cartes d'adhérents et flyers**
- 4. Nouvelle rubrique « Militez aussi à Vélocouché » sur le site AFV**

1-Personnes habilités à faire fonctionner le compte AFV.

Compte tenu de l'éloignement géographique des membres du bureau et des tâches demandées à chacun d'eux il est proposé que chaque membre ci-dessous nommé puisse être habilité à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association (envoi et dépôts de chèques, paiement de factures sur présentation au bureau, virements) ;

Les personnes sont :

Sébastien COURTEILLE, en qualité de président de l'association.
Robin BOUCHER, en qualité de trésorier de l'association.
Alain VERRIERE, en qualité de secrétaire de l'association.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité

2- Modification des statuts :

- a- Composition du CA – Article 9

Suite à la dernière Assemblée Générale et afin de coller à la réalité de la vie de l'association, les membres du CA et du Bureau proposent la modification comme suit :

L'association est dirigée par un conseil de membres élus pour 1 an. Les membres sont rééligibles. Est éligible au CA tout membre majeur à jour de sa cotisation.



Le CA est composé de :

- 1- Un bureau (Président, Secrétaire, Trésorier)
- 2- Une commission Vélorizons et randonnées
- 3- Une commission Course
- 4- Une commission Communication et site internet
- 5- Un bureau FFCT
- 6- Un bureau UFOLEP
- 7- Une commission équipements

S'il y a lieu, le CA peut ajouter autant de commissions qu'il le souhaite.

Le CA élit chaque année un bureau composé de :

- 1- Un président (s'il y a lieu un vice-président)
- 2- Un secrétaire (s'il y a lieu un vice-président)
- 3- Un trésorier (s'il y a lieu un vice-président)

b- Bureau des fédérations – Article 9b

En cas d'affiliation à une ou plusieurs fédérations, il peut être nécessaire de constituer des bureaux spécifiques ;

Les membres du bureau doivent faire partie du CA de l'association. Le nombre est défini par les fédérations concernées.

c- Réunion du Conseil d'administration – Article 10

Le conseil d'administration se réunit une fois par an minimum, sur convocation du Président ou sur demande du quart de ses membres.

Du fait de l'éloignement géographique des membres, le CA peut organiser des réunions et votes si nécessaires par voie électronique.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Si le quart des membres n'est pas représenté, un nouveau CA sera convoqué dans les 8 jours suivants. Ce nouveau CA délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité

3- Validation Commande de Gilets Fluo.

Suite à l'assemblée générale, pour répondre à une majorité d'adhérents, parce qu'il ne reste plus que quelques gilets en stock et enfin parce que ces gilets sont intemporels et nécessaires à notre sécurité autant qu'à la bonne image qu'ils donnent de notre association, nous faisons une nouvelle commande de Gilets Fluo ;

Un devis et une commande proforma de 115 gilets sont à disposition des membres du CA.

Suite à une négociation avec le fournisseur L2S, une proposition de gilets rouge fluo est faite. Il s'agit de gilets invendus par L2S proposés à seulement à 12€ !

Pour les cartes d'adhérents, elles sont souhaitées depuis plusieurs années et le coût étant dérisoire, elles permettront de satisfaire les adhérents et surtout d'aider à l'organisation des événements AFV.



Pour les flyers, ils serviront à faire la promotion de l'AFV chez les pros ou lors des salons ;

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité

4- Nouvelle rubrique « Militez aussi à Vélocouché » sur le site AFV

Evoqué lors des dernières AG, l'action militante de l'AFV doit grandir petit à petit et soutenir autant que possible les actions menées dans ce sens par les associations compétentes ;

Je propose donc la création d'une page « militez aussi à vélocouché » sur le site internet ; elle aura pour vocation de proposer aux adhérents de participer à des mouvements militants comme une pétition ;

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h.

à LAVAL, le 28 janvier 2017

Le président de séance

Sébastien COURTEILLE

Le secrétaire de séance

Alain VERRIERE



Feuille d'émargement
Procès-verbal de Conseil d'Administration du samedi 28 janvier 2017

Sébastien COURTEILLE	
Robin BOUCHER	
Alain VERRIERE	
Geoffroy LELIEVRE	
Thomas JORDANO	
Marc LESOURD	
Olivier CRESSON	
Philippe LASNIER	
Frédéric DUTHEIL	
Régine LE PAGE	